



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 1^{er} février 2018
SCS – idaff270691 – mb

Résolution de M. Xavier Company du 31 janvier 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company : « Quel futur pour le Basketball club de Lausanne ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 31 janvier 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company « Quel futur pour le Basketball club de Lausanne ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Xavier Company :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour aider le BBC Lausanne à éviter la faillite et le soutienne dans la continuation de son activité, tant d'élite que de formation ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité, par l'intermédiaire du directeur des Sports et de la cohésion sociale ainsi que de son Service des sports, s'est fortement engagée afin d'aider le BBC Lausanne à éviter la faillite et à maintenir ses activités, en particulier en faveur des jeunes. Elle a ainsi joué un rôle important dans les discussions et négociations qui ont mené à la fusion entre le BBC Lausanne et le Pully Basket. Cette fusion a donné naissance au Pully Lausanne Basket et a permis le maintien d'une équipe en ligue nationale A de basketball : *Pully Lausanne Foxes* (anciennement BBC Lausanne) et d'une équipe en ligue nationale B : *Pully Lausanne Foxes Espoir* (anciennement Pully Basket). L'ensemble du mouvement junior du BBC Lausanne a rejoint le Pully Lausanne Basket et partage ses activités (entraînements et matches) entre le Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse et la Salle Arnold-Reymond à Pully. Quant aux matches de championnats des équipes de ligue nationale, ils se déroulent à part égale entre la Vallée de la Jeunesse et Pully. Outre son rôle dans la fusion des deux clubs, la Municipalité a également contribué à assurer la pérennité de la nouvelle entité en allouant une subvention de CHF 55'000.- pour la saison 2017/2018, à la première équipe (à laquelle s'ajoute une mise à disposition gratuite, pour la même période, du Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse) et, sur la base des dispositions réglementaires en la matière, des aides à la formation et au paiement des loyers en faveur du mouvement junior (pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018).

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

